



# **B**ernard CARRIÈRE

Bernard CARRIÈRE, Président de  
l'Université Louis Pasteur, Strasbourg.

**Le point de vue  
d'un Président d'Université**



**R**éprésentant l'Université Louis Pasteur, c'est d'abord en tant que Président d'université, et donc porte-parole d'une certaine confrérie, que j'interviendrai. Mais c'est également en tant que physicien qu'il m'a semblé intéressant de participer à votre débat. Je travaille dans le domaine des nanosciences, dont on mesure les inquiétudes, sinon les angoisses qu'elles commencent à susciter, et qui me troublent par leur ampleur. Je ne pensais pas que les interrogations de la société pouvaient être aussi fortes, et, à nombre d'égards, aussi pertinentes et légitimes, s'agissant du développement des nanosciences.

L'objectif de cette table ronde est de dégager des propositions de nature à refonder les relations de la société et de la science et renvoie à une première exigence : la nécessité de redonner sens à notre discours sur la nécessaire ouverture des scientifiques et de l'université sur la cité.

Sur ce plan, les politiques d'université, telles qu'elles sont inscrites dans leurs contrats quadriennaux, n'ont pas nécessairement pris les bonnes formes. L'enjeu de l'information des citoyens n'est pas tant dans son contenu que dans sa forme. L'am-

bivalence déjà évoquée est celle de citoyens confrontés aux seuls produits de la recherche via une information dispensée généralement sous forme muséale ou de conférences, information qui est perçue comme relevant d'une techno-science « péremptoire », propre à alimenter toutes les angoisses. La question cruciale est la nature et la forme de l'information des citoyens, nécessaire si l'on veut établir les conditions d'une adhésion plus éclairée aux enjeux de la recherche. Il faudrait réduire l'importance de la logique descendante, ou la compléter du moins par des initiatives favorisant une appropriation active, par les citoyens, de connaissances replacées dans leur contexte social, culturel et économique. Il s'agit de considérer que les citoyens ne sont pas une masse indifférenciée d'usagers passifs du savoir, mais des partenaires potentiels d'une « co-construction » réfléchie du savoir, qui rendrait dès lors possible qu'ils soient coresponsables des choix scientifiques.

Plus modestement, l'ambition pourrait être de construire les outils d'une pédagogie permettant à chacune des deux parties de mieux faire l'apprentissage des difficultés que rencontrent les autres dans la démarche scientifique : (i) compréhension, par les acteurs non-académiques, des doutes, in-

certitudes, voire remises en question parfois que vivent les chercheurs, (ii) apprentissage par les chercheurs des contextes réels dans lesquels se posent les enjeux de la recherche et ses applications, ou de la façon dont ce contexte est vécu et exprimé par les citoyens.

Le premier terrain à considérer pour progresser dans une démarche conjointe est celui de l'expertise socio-technique. En la matière, je reviens sur la transparence obligatoire évoquée par Monsieur Canet. Jeune physicien, j'avais été associé à l'émergence du dossier de l'amiante au milieu des années 70. Or, le temps a été long pour qu'on en parle enfin de manière responsable. On pourrait mentionner aussi le débat sur le nucléaire. Il convient de favoriser autant que possible une participation des citoyens à la construction de l'expertise, pour favoriser de fait une « co-construction » du savoir, par le monde savant et le public concerné ou ses représentants.

Il faut aussi aller vers la définition et la réalisation de recherches associant scientifiques et collectivités territoriales, associations ou autres organismes. Le lancement d'un appel à projets par le Conseil Régional d'Ile-de-France est un bon exemple de co-élaboration des connaissances et des savoirs scientifiques par des acteurs issus de la recherche académique et de la société civile. Un appel d'offre a été lancé en 2005, renouvelé en 2006 et a permis la mise en oeuvre de projets de recherche partagés

dont le contenu, consultable sur internet, est accessible à tous les publics.

La troisième proposition serait de mettre en place des vice-présidences « Science et Société » dans les universités. Si j'interviens sur ce sujet en tant que président d'université ou représentant d'une institution universitaire, mon propos vaut aussi pour les organismes. Pour que cette mission soit mise en oeuvre, il faut aller vers une meilleure prise en compte de sa nécessité et son appropriation par les communautés scientifiques. Dans les universités, après le colloque de 1982, des vice-présidences « relations industrielles et valorisation » ont été assez rapidement mises en place. Ce n'est qu'un volet de l'interface science/société, et l'adhésion, au-delà des réticences premières des chercheurs, a été assez importante parce que, derrière cet enjeu, se posait la question des moyens des laboratoires.

Si, après beaucoup d'interrogations, ces vice-présidences existent, il n'en est pas de même de la dimension plus globale « Science et Société ». Ma proposition est de créer de telles vice-présidences. Elles pourraient ainsi être en particulier chargées, à l'instar de l'initiative précitée en Ile-de-France, de la définition de projets de recherche « co-construits » et d'aider sur des cas concrets, selon une politique de sites, à réunir les conditions d'une véritable expertise co-construite selon des modalités adéquates, comme par exemple des forums, et à définir les conditions de la restitution de l'ex-

pertise. Ce type de vice-présidences ou de directions éponymes dans les organismes n'existe pas aujourd'hui véritablement, sauf peut-être à l'INSERM. Or, elles peuvent favoriser une meilleure appropriation par les scientifiques de cette mission, dont on sait, comme évoqué par Monsieur Canet, qu'elle

repose essentiellement sur le volontariat et n'est reconnue que très insuffisamment, ou pas du tout, dans l'évaluation de l'activité des chercheurs et enseignants-chercheurs. De ce point de vue, la responsabilité des institutions est considérable.

**Bernard CARRIÈRE**

*Président de l'Université Louis Pasteur,  
Strasbourg*

169

— Bernard CARRIÈRE